

Échoppe de Monsieur le Maire

Avant de vous présenter le budget supplémentaire 1959 et pour éviter des confusions dans les débats, j'ai pensé qu'il y aurait lieu de faire le point de deux importantes questions municipales.

- d'abord l'utilisation du reliquat des dommages de guerre à la Ville.
- ensuite, la construction de logements à loyer modéré.

1/ Utilisation du reliquat des dommages de guerre.

J'ai fait établir, par les services de la Socaric, un état approximatif des dommages de guerre et de leur emploi. J'ai adressé ce travail à M. le Directeur Départemental du M.R.U. pour vérification et correction.

Ce travail nous fera connaître exactement la valeur des dommages de guerre qui reste à utiliser.

Nous ne pouvons rien faire de valable sans avoir, au préalable, recueilli ces renseignements indispensables.

Les commissions compétentes, puis le Conseil Municipal, auront alors à décider de l'emploi de ces dommages de guerre au cours des séances spécialement réservées à ce travail, et que j'envoie de tenir en novembre prochain.

Il me sera donc très question de l'utilisation des dommages de guerre dans le budget supplémentaire 1959, qui d'ailleurs viendrait fin dans 3 mois. Cette utilisation, ou son importance, sera l'objet de débat, et même de séances particulières dans la seconde moitié du présent trimestre.

2/ Construction de logements à loyer modéré.

C'est une très importante question tant au point de vue du but poursuivi, que du point de vue de l'importance des sommes à utiliser. Or, j'ai pensé qu'elle devait être discutée soigneusement dans une ou plusieurs séances, spécialement tenues à cet effet.

Actuellement, je me documente sur les différents systèmes qui s'offrent à nous. Je pense que fin novembre j'aurai réuni une documentation suffisante pour vous permettre de choisir valablement le procédé le mieux adapté à la situation de Royan.

En attendant, et pour faire face aux cas les plus urgents, j'ai prévu 20 millions de dépenses dans le budget additionnel que vous aurez à examiner au cours de la présente séance.

Je pense pouvoir, avec cette somme, acheter un terrain et y faire construire 5 ou 6 maisons. Elles nous permettront d'abriter des familles qui, sous cette initiative, seraient jetées à la rue.

V'attachez donc à moi le plus grand soin à

SP 6.2
Ville de Royan
le 18.11.58

SP 16
approuvé

59

SP 38
Approuvé

Une avance de 50 millions a été mise à la disposition de la Coopérative de Reconstruction et la Société Générale. À la suite de demande de la ville, ces avances ont été rendues à sa disposition en 1959.

Pour couvrir les agios la ville aura au maximum à verser une somme de 1.082.000 francs le reliquat pouvant être versé à la fin une fois l'opération terminée en 1961.

La somme de 1.082.000 francs est inscrite ch. XXXXVI, art. 4.

Approuvé à l'unanimité

IV - Exploitation du Palais des Congrès : M. Monchot, rapporteur

M. Monchot fait un exposé sur les activités du Palais des Congrès pendant la saison. Plus de 55.000 personnes ont animé le Palais des Congrès en assistant aux différentes activités qui s'y sont déroulées : spectacles. Des spectacles ont été donnés les 22 juillet, 27 juillet, 2, 6, 10, 15, 17 et 21 août, pour lesquels il y a eu 3.096 entrées pour une recette de 2.122.250 francs et un bénéfice net de 199.300 francs. Au cours des manifestations théâtrales il a été procédé à la vente de confiserie qui a rapporté 58.314 francs.

2/ Exposition :

a) Le Petit Train : 8322 entrées pour une recette brute de 672.000 francs du 8 au 27 août.

Les dépenses et frais d'exploitation se sont élevés à 453.000 francs faisant ressortir un bénéfice de 219.440 francs.

b) Aquarium : période du 13 juillet au 20 septembre : entrées pour une recette brute totale de 3.453.700 francs sur lesquelles 345.370 francs (10%) revenaient à la ville. La ville ayant pris en charge la publicité, le bénéfice ressort à 286.638 francs.

c) Exposition peinture - par M. de Grossac, 15% devaient revenir à la ville sur les ventes effectuées.

3 tableaux ont été vendus pour une somme de 115.000 francs laquelle 17.250 francs revenaient à la ville. Cette somme n'a pas été réglée au 30 septembre.

d) Recettes diverses. Lors du bal du 9 août et versé au pourcentage du traiteur Dialat : 77.148 francs. Une somme de 73.183 francs représentant des dépenses diverses a été réglée au Palais des congrès.

e) Paris avait le bénéfice de l'exploitation du Palais

SE 6-28.10.59

Vu le 9-11-1959 -